



PROGRAMME STARTUP10

Description de l'application

Le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI) a financé un programme intitulé EMPOWERING ENTREPRENEURIAL SKILLS IN GREEN & BLUE ECONOMY IN MED AND AFRICA REGION (Startup10). Le CIHEAM Bari, en tant qu'organisme d'exécution du programme, sera chargé de son exécution à partir d'octobre 2023 et pour une durée de deux (02) ans.

Le programme Startup10 vise à promouvoir la sécurité alimentaire et l'emploi des jeunes dans dix (10) pays partenaires de la coopération italienne (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Éthiopie, Jordanie, Kenya, Liban, Tunisie et Ouganda) en partenariat avec un total de 22 incubateurs (Annexe 1). En renforçant les capacités des incubateurs d'entreprises (partenaires de mise en œuvre du programme), le projet vise à encourager le développement de start-ups locales opérant dans les secteurs de l'économie verte et bleue et impliquées dans les processus de numérisation.

Le CIHEAM Bari est l'organisme organisateur du présent appel dont l'objectif est de sélectionner 140 startups évoluant dans l'économie verte et bleue.

Conditions de participation et d'éligibilité.

- La participation à l'appel à candidatures est gratuite.
- Le formulaire de candidature doit être rédigé en langue anglaise.
- Pour chaque candidature, le candidat doit être un membre de l'entreprise, soit fondateur, co-fondateur, associé majoritaire ou personne disposant d'un pouvoir de représentation et de décision au sein de la startup.
- La participation est strictement nominative. Il est strictement interdit de déposer votre candidature sous plusieurs identifiants, avec plusieurs adresses email ou au nom d'autres participants. Tout dépôt dupliqué par la même personne (même nom, même prénom, même adresse IP), sous des raisons sociales différentes entraînera l'annulation de la participation du candidat et des équipes concernées.

- En acceptant le règlement de l'appel à candidatures, le demandeur autorise l'organisme d'exécution concerné (CIHEAM Bari) et ses partenaires d'exécution (incubateurs) à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées.
- Tout candidat refusant de fournir des justificatifs sera exclu. Toute information erronée, incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation à l'appel à candidatures.
- Critère d'éligibilité
- Les candidatures se font au nom d'une entreprise. Les candidatures personnelles ne seront pas acceptées. Pour postuler au présent appel Startup10, les entreprises doivent être formellement enregistrées depuis au moins 1 an à compter de la date limite du présent appel dans le pays où elles opèrent.
- L'entreprise doit s'engager dans l'appel StartUp10 en indiquant dans le formulaire de candidature les noms des membres de l'équipe qui participeront au programme et leurs rôles dans l'entreprise.

Pour être sélectionnée, l'entreprise doit démontrer qu'elle propose un projet innovant et réalisable dans le domaine de l'économie verte/économie bleue, avec un accent particulier sur au moins l'un des sujets suivants :

- **GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES** : modèles et outils innovants pour la gestion de l'eau, des sols, des terres, des animaux, des arbres.
- **AGRICULTURE DURABLE** : Adoption de pratiques agricoles qui minimisent l'utilisation de produits chimiques nocifs, préservent la biodiversité et favorisent la durabilité environnementale.
- **SMART FARMING** : la large gamme de logiciels d'aide à la décision et de technologies matérielles hautes performances, qui incluent des capteurs, des caméras, des drones et des drones, le traitement d'images, l'IA et l'analyse de données, utilisés pour l'irrigation de précision, la lutte intégrée contre les nuisibles, la prévision des rendements, et la gestion agricole.
- **PROTECTION DES CULTURES ET ENGRAIS** : Nouvelle technologie aidant les agriculteurs à protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies, non toxique et respectueuse de l'environnement.
- **BIOTECH** : Génétique et sélection Sciences agricoles comprenant le génie génétique, les marqueurs moléculaires, les diagnostics moléculaires, les vaccins et la culture tissulaire, pour modifier les organismes vivants (sélection) : plantes, animaux et micro-organismes.
- **ÉLEVAGE ET VOLAILLE** : technologies qui améliorent la gestion, le bien-être et la valeur du bétail et de la volaille, couvrant des applications allant des systèmes d'élevage et d'alimentation à la santé animale et à la surveillance du bétail.
- **AGRICULTURE ET ROBOTIQUE** : Construire des robots, des machines et des équipements utilisés pour automatiser le travail agricole, récolter les récoltes et les trier.

- **PRODUITS ALIMENTAIRES INNOVANTS** : nouveaux produits alimentaires ou procédés de production afin de trouver des aliments plus nutritifs et plus sains.
- **VALORISATION DES CULTURES NÉGLIGÉES ET SOUS-UTILISÉES (NUS)** : cultures qui ont été priorisées comme « aliments intelligents du futur » parce qu'elles sont des cultures vivrières nutritionnellement denses, résilientes au climat, économiquement viables et disponibles localement ou adaptables.
- **NOUVEAUX SYSTÈMES AGRICOLES** : Solutions utilisant l'espace, la lumière, le sol et l'eau de manière non traditionnelle pour cultiver des cultures dans des endroits et des conditions jusqu'alors impossibles, comme des systèmes agricoles verticaux et intérieurs, basés sur des systèmes aéro, aquatiques ou hydroponiques.
- **POST RÉCOLTE** : solutions qui gèrent le nettoyage, le tri, la transformation, l'emballage et le stockage des produits pour sécuriser, améliorer ou maintenir la qualité des produits après la récolte, y compris la congélation et la décongélation, les emballages biodégradables et les revêtements respectueux de l'environnement.
- **DE LA FERME AU CONSOMMATEUR** : De nouveaux modèles commerciaux pour raccourcir et simplifier la chaîne d'approvisionnement en reliant la ferme au consommateur final.
- **RECYCLAGE ET GESTION DES DÉCHETS** : Stratégies pour réduire les déchets, promouvoir le recyclage et mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des déchets
- **IRRIGATION ET GESTION DE L'EAU** : systèmes intelligents optimisant l'irrigation en utilisant des capteurs, des données et des logiciels sophistiqués.
- **PÊCHE DURABLE** : Adopter des pratiques de pêche qui préservent les ressources marines et évitent la surpêche
- **AQUACULTURE** : la gestion, le bien-être et la valeur des poissons, algues et autres organismes aquatiques. Solutions comprenant l'élevage, l'alimentation, les systèmes de surveillance et la gestion des maladies.
- **TOURISME DURABLE** : Promotion d'un tourisme responsable et respectueux des écosystèmes ruraux, marins et côtiers.
- **ÉNERGIE RENOUVELABLE, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE** : Développement et adoption de sources d'énergie propres telles que les vagues et les marées solaires, éoliennes, hydroélectriques et géothermiques ; mise en œuvre de technologies et de pratiques visant à réduire la consommation d'énergie.
- **TRANSPORT DURABLE** : Développement de systèmes de transports publics efficaces, de véhicules à faibles émissions et de solutions de mobilité durable.
- **BÂTIMENT DURABLE** : Construction de bâtiments avec des matériaux respectueux de l'environnement et des technologies à faible impact environnemental.
- **ÉDUCATION À UNE ALIMENTATION DURABLE** : outils et applications pour améliorer la sensibilisation à une alimentation durable
- **TIC** : transition numérique des entreprises et soutien numérique à l'économie verte et bleue

Les critères de sélection

La sélection des gagnants se base sur les principaux critères suivants :

1. Santé de la startup/entreprise (en termes d'années d'activité, de ventes actives, d'effectifs):
max 20 points
2. Compétences, esprit d'entreprise et motivation de l'équipe : max 20 points
3. Pertinence des produits/services : max 60 points, répartis en :
 - a. Impact positif sur l'environnement et réponse aux objectifs de développement durable :
max 20 points
 - b. Faisabilité technique et financière : max 10 points.
 - c. Connaissance du marché et viabilité du projet : maximum 10 points.
 - d. Dimension innovante : max 10 points

Sur la base des critères ci-dessus, une première liste restreinte de 7 candidatures par pays sera établie par un comité de sélection qui se tiendra d'ici le 10 mai 2024. Une notification par courrier électronique sera envoyée aux candidats par chaque partenaire de l'incubateur dans les cinq (5) jours suivant la sélection. décision du comité. Le Comité de sélection sera composé d'experts nommés par les partenaires de STARTUP10 et la sélection finale se fera en accord avec l'équipe de coordination du CIHEAM Bari.